

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Journée nationale de la femme : la célébration en différé le 7 mai prochain

Frédéric Serge LONG  
Libreville/Gabon

INSTITUÉE par décret N° 00206/PR/MENCF du 20 février 1998, la Journée nationale de la femme est commémorée le 17 avril de chaque année. Pour des raisons de calendrier, la célébration se déroulera en différé le samedi 7 mai prochain, dans la province de l'Estuaire. Plus précisément dans les communes de Libreville et de Ntoum. Sous le thème "L'entrepreneuriat

féminin : défis, solutions et perspectives".

Le programme d'activités prévoit une foire exposition-vente des produits locaux, pour promouvoir le savoir-faire des femmes, renforcer leur pouvoir économique et appuyer leurs initiatives, ainsi qu'une formation de certaines d'entre elles en alphabétisation fonctionnelle, afin de leur permettre de participer à des renforcements des capacités, maîtriser le digital et tenir un cahier comptable.

Dans son allocution circonstancielle prononcée

hier, la ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargée des Droits humains et de l'Égalité des genres, Erylyne Antonela Ndembet-Damas, a relevé que s'intéresser à l'entrepreneuriat féminin, dans un contexte de crise sanitaire et économique, revient à proposer des solutions pour la résilience et l'adaptation des femmes à certains défis empêchant leur épanouissement. "Les défis sont nombreux et impactent négativement la situation des femmes, à savoir l'inclusion financière, l'accès au foncier, l'accès difficile au crédit, la faible réseautage, les violences, les changements climatiques. Ceux-ci affectent plusieurs de leurs activités, surtout en zone rurale", a-t-elle indiqué.

D'où la nécessité, selon le membre du gouvernement, d'apporter des solutions novatrices et idoines pour atténuer ou enrayer ces



Photo: DR

La ministre en charge des Droits humains et de l'Égalité des genres, Erylyne Antonela Ndembet-Damas lors de son allocution de circonstance, hier.

contraintes. "Car, entreprendre aujourd'hui est nécessité absolue, pour lutter contre la pauvreté et faire face aux enjeux socio-économiques nationaux et mondiaux", a ajouté la ministre de la Justice. Heureusement, assure-t-elle, que les autorités, dont le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, accompagné de son épouse Sylvia, et l'équipe gouvernementale, mettent

en œuvre des politiques, programmes et mécanismes pour cet objectif. Et qu'en termes de perspectives, un accent particulier va être mis sur la sensibilisation des femmes à l'entrepreneuriat, la formation aux métiers en lien avec le développement durable, l'élaboration d'un catalogue et d'une cartographie nationale des femmes chefs d'entreprise.

## Lionisme : la gouverneure du District 403 B1 reçue par le chef de l'État



Photo: DR

La gouverneure du District 403 B1 et des responsables Lions gabonais autour du chef de l'État, hier.

I.I  
Libreville/Gabon

EN séjour au Gabon dans le cadre de la visite annuelle des clubs relevant de sa juridiction, la gouverneure 2021-2022 du District multiple 403 B1 du Lion's club international (LCI), Glorieuse Mbe Emame, a été reçue hier par le président de la République, Ali Bongo Ondimba. Accompagnée d'une délégation de responsables Lions gabonais, Mme Mbe Emame est allée remercier le chef de l'État pour son accompagnement du mouvement Lions, d'une part, et solliciter le haut patronage du président de la République pour l'organisation, en mai prochain, de la prochaine Conven-

tion du District 403 B1 en terre gabonaise, d'autre part. Créé en 1917 à Chicago (États-Unis) par l'assureur et philanthrope américain Melvin Jones, le LCI est un "Club Service" dévoué aux plus nécessaires de la communauté d'implantation de ses membres. Très investi dans la lutte contre la cécité, le lionisme est à l'origine de la canne blanche servant à distinguer les personnes malvoyantes sur la voie publique. Au nombre des actions posées au bénéfice des populations gabonaises par le Lions club, l'on compte une centaine d'activités relatives aux dons de lunettes de vue dans le Grand Libreville et des caravanes de dépistage ophtalmologique à travers le pays.

## Traitement illégal des données personnelles : Comilog a huit jours pour se conformer

Rudy HOMBENET ANVINGUI  
Libreville/Gabon

LA Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog) dispose de 8 jours, à compter du 13 avril dernier, pour se conformer à la loi relative au traitement des données à caractère personnel en République gabonaise. Après l'audition, ce jour-là, des responsables de la Compagnie minière par la Commission nationale pour la protection des données à caractère personnel (CNPDCP), il ressort que la Comilog est en porte-à-faux avec la loi encadrant le traitement des données personnelles au Gabon. L'entreprise risque une amende allant de 1 à 100 millions de francs CFA si elle ne se conforme pas au bout de ce sursis accordé par la CNPDCP. En effet, la CNPDCP poursuit sa série d'auditions dans le cadre des missions de contrôle résultant



Photo: HNM

La Comilog a huit jours pour se conformer.

de multiples campagnes de sensibilisation initiées depuis trois ans. Après les responsables de TotalÉnergies Marketing Gabon, les commissaires ont reçu les dirigeants de la Comilog suite à une convocation des délégués du personnel de l'entreprise. Le personnel, représenté par Annick Alandji, avait dénoncé l'usage des caméras dans les engins miniers. Une pratique qui, selon eux, est en illégalité compte tenu des normes encadrées et contrôlées par la CNPDCP. Pour que cette pratique soit effective dans une entreprise, il faut l'accord de

la CNPDCP. Après l'audition des délégués du personnel, la commission sous la houlette de son président, Joël Dominique Ledaga, a par la suite entendu les responsables de la Comilog. "Vous êtes en irrégularité", a accusé le président de l'institution en précisant que cette faute pourrait valoir des sanctions pécuniaires. Précisons que le traitement des données personnelles (vidéosurveillance, GPS, informations biométriques, etc.) n'est possible qu'après autorisation de la CNPDCP.